



Urgent pouvez-vous m'aider ??

Par **poulain525**, le **03/06/2008** à **11:03**

bonjour ,
j'ai vendu une rôtière d'occasion , qui fonctionnait très bien ,A un particulier.
(Je lui ai fait un reçu avec la mention Vendue en son état)
Je lui ai descendu le prix que j'en voulais, pour la raison qu'il devait changer deux boutons en plastique casser par maladresse (1: la lumière et le 2: le tournebroche)
Un mois après la vente ,
L'acheteur me tél pour me dire qu'elle ne fonctionne pas !!
Il voudrait se faire rembourser
Durant cette période de un mois je ne sais pas ce qu'il a fait (apparemment au lieu de changer les boutons il les a branchés en continu , il a dû le griller ??)
que dois-je faire ?
Suis-je obligé de le rembourser ??

PS (pouvez- vous me répondre très vite c'est urgent)

cordialement

erick

Par **novice43**, le **03/06/2008** à **13:42**

bonjour,

VOus avez fait un document indiquant "vendu en l'état" qu'il a signé j'espère... Il se manifeste

un mois après. Vous n'avez rien à lui rembourser... Il était avisé de "la vente en l'état" et il a normalement un délai de 7 jours de rétractation... et comme vous l'indiquez, on ne sait pas ce qui a pu se produire ne un mois (mauvaise manipulations etc...)

Envoyez lui un courrier expliquant ce que je vous ai indiqué et attendez la suite.

cordialement,

Par **domi**, le **03/06/2008** à **16:57**

bonjour ,
suite a une annonce sur internet ,
j'ai acheter une rôtissoire d'occasion a un particulier ,je l'ai acheter ya un mois ,je vient de l'installer, et elle ne fonctionne pas .
puis je me faire rembourser ..??? UN MOIS âpres

erick

tu as posté un message disant que c'est toi qui a acheté la rotissoire ! il faudrait savoir !!!!
Domi

Par **frog**, le **03/06/2008** à **16:58**

Tiens, on dirait que le vendeur **et** l'acheteur sont venus quémander des conseils sur le site...

Par **domi**, le **03/06/2008** à **16:59**

poulain525
Nouveau membre

Inscrit : 01/06/2008

Messages : 2 Le 01/06/2008 18:25

bonjour ,
suite a une annonce sur internet ,
j'ai acheter une rôtissoire d'occasion a un particulier ,je l'ai acheter ya un mois ,je vient de l'installer, et elle ne fonctionne pas .
puis je me faire rembourser ..??? UN MOIS âpres

erick

Par **domi**, le **03/06/2008** à **17:00**

non Frog c'est la meme personne ! j'ai retrouvé les 2 messages ! il se met un coup dans la peau du vendeur et l'autre dans celle de l'acheteurc'est pour ça que j'ai fait un copier coller de ses messages ..